

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE - Commune de Chamalières-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de **M. Eric VALOUR**, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Pierre FAYOLLE

Date de convocation : jeudi 20 avril 2023

Etaient présents (es) : Messieurs Eric VALOUR, Jean TEMPERE, Julien BONCOMPAIN, Philippe DAVENAS, Pierre FAYOLLE, Hervé NTAÏS, Philippe RIVOLLIER, Maurice RIOUFREYT, Mesdames Emmanuelle DIDIER, Julie VALLEE

Etaient excusé(es) et représenté(es) : M François BALLERIE ayant donné pouvoir à M. Jean TEMPERE.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour : Approbation du PV de la séance du 20 juin 2023 - DM multiples – Vote subvention du Festival de la Chaise Dieu – Transfert de domanialité entre le Département et la Commune, RD 103 VC, Les Vigés, DP-DPT / DP-CNE

1- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2023 :

Aucune observation n'étant formulée sur ce procès-verbal, il est adopté à l'unanimité par le conseil.

2- Décision Modificative

M. Pierre FAYOLLE est désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2022, autorisant M. Le Maire à adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 5 avril 2023 adoptant le budget communal ;

M. Le Maire expose ce qui suit :

Pour des raisons d'imputation comptables de certaines factures, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

43049 Code INSEE	COMMUNE CHAMALIERES/LOIRE BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DEPENSES INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	70 000.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
D-2031-98 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG TRANCHES 2 ET 3	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations	11 196.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	11 196.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-99 : OPERATION FONCIERE	0.00 €	19 935.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115-99 : OPERATION FONCIERE	0.00 €	98 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-97 : DECONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS ESPACE PUBLIC TRANCHE 1	0.00 €	13 515.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-54 : TRAVAUX VOIRIE	0.00 €	127 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-62 : ACQUISITIONS DIVERS MATERIEL	0.00 €	1 378.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	259 828.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-97 : DECONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS ESPACE PUBLIC TRANCHE 1	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	2 322.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-97 : DECONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS ESPACE PUBLIC TRANCHE 1	0.00 €	6 269.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-98 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG TRANCHES 2 ET 3	0.00 €	22 777.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	140 000.00 €	31 368.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	221 196.00 €	291 196.00 €	0.00 €	70 000.00 €
Total Général	70 000.00 €		70 000.00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de M. Le Maire, Eric VALOUR.

3- Vote d'une subvention pour le Festival de la Chaise-Dieu

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le conseil municipal réunit les conditions pour délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la convention de partenariat proposée par l'association « Festival de La Chaise-Dieu » ;

M. Le Maire expose que depuis de nombreuses années le Festival de musique de la Chaise-Dieu diffuse de la musique classique dans des lieux emblématiques du patrimoine de la Haute Loire, dont Chamalières-sur-Loire.

D'une part, la poursuite du partenariat avec le Festival de La Chaise-Dieu est d'intérêt communal, d'autre part, le Festival organise le mardi 22 août 2023 à 18 heures dans l'église romane de Chamalières sur Loire un concert s'inscrivant dans le cadre de la programmation du festival, concert qui contribue avec succès à l'animation locale, à la mise en valeur du patrimoine et au rayonnement de Chamalières-sur-Loire.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'adopter cette convention de partenariat et une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention proposée par le Festival de musique de la Chaise-Dieu et approuve le versement de la subvention de 2000 €.

4- Transfert de domanialité entre le Département et la Commune

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le conseil municipal réunit les conditions pour délibérer valablement.

M. Le Maire expose ce qui suit :

Le Département serait susceptible de transférer à la Commune une section déclassée de la voirie départementale (RD 103) au lieu-dit « Les Vigés », en sortie du bourg.

Après avoir entendu cet exposé, et au regard de l'intérêt communal, le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de ce classement-déclassement de voirie, tel que figurant au plan joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer les procès-verbaux de remise correspondants, qui seront établis par les services du Département.

Dans ce prolongement, la Commission Permanente du Département, sur la proposition de sa Présidente, sera appelée à délibérer dans les mêmes termes en vue de clore cette procédure de transfert de domanialité.



Fait à Chamalières sur Loire, le 24 juillet 2023

« Affiché en mairie le 28 juillet 2023 »